

**Question avec demande de réponse écrite P-001703/2019
au Conseil**

Article 130 du règlement

Emmanuel Maurel (GUE/NGL)

Objet: Position du Conseil concernant l'incarcération de l'ex-président du Brésil M. Lula Da Silva

Il y a tout juste un an, l'ex-président du Brésil, Luiz Inácio Lula Da Silva, était emprisonné après l'un des procès les plus controversés de l'histoire moderne. Il ne fait plus de doute aujourd'hui que son emprisonnement était avant tout une stratégie politique pour l'écarter du pouvoir.

Faut-il ainsi rappeler qu'aucune preuve tangible n'a encore été présentée par l'accusation pour soutenir les condamnations en première et deuxième instances pour lesquelles il est aujourd'hui en prison? Les éléments mobilisés par la justice sont en effet fondés sur des aveux récompensés d'autres accusés qui n'ont pas été vérifiés. Le nouveau ministre de la justice n'est autre que l'ancien juge Sérgio Moro, qui a condamné Lula et qui a été promu par Jair Bolsonaro alors qu'il se défendait de n'avoir jamais fait de politique.

À droite comme à gauche, d'innombrables voix se sont déjà élevées pour dénoncer cette injustice. Pas moins de six anciens chefs d'État français, italiens, espagnol et belge, vingt-neuf parlementaires états-uniens, un ancien président du Parlement européen et de nombreux juristes internationaux.

C'est pourquoi je vous demande aujourd'hui quelle est la position du Conseil puisqu'il est resté bien silencieux tout au long de ce procès.